



COMPTE-RENDU SUCCINCT/ LISTE DES DELIBERATIONS DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**SÉANCE PLÉNIÈRE
DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023
à 18h00 - Espace Agnès Sorel à LOCHES**



Communauté de Communes
Loches Sud Touraine
12 avenue de la Liberté
37600 Loches
Tél. : 02 47 91 19 20
accueil@lochessudtouraine.com

SEANCE PLENIERE DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023 à 18H
Espace Agnès Sorel à LOCHES

Assistaient à la réunion :

Christophe DUJON
Jean-Jacques MEUNIER
François LION
Madeleine LAROCHE – Philippe MÉREAU – Sophie METADIER
Michel ALONSO
Jean-Claude GALLAND
Alain GUERIN
Bernard MEREAU
Charlie GILLET
Marc de BECDELIEVRE
Thierry BUSSONNAIS
Nathalie BARRANGER - Frédéric VAILLANT
Françoise CHAPERON
Serge GERVAIS
Marie-Thérèse BRUNEAU
Pascal DUGUÉ
Etienne ARNOULD
Jean-Paul GAULTIER
Jacqueline HUCHET
Alain ROCHER
Maryline COLLIN-LOUAULT - Monique GONZALEZ
Chantal GUERLINGER - Michel LAVERGNE – Joël MOREAU
Régis GIRARD
Gilles CHAPOTON
Jean-Luc BUSIN
Gérard HENAULT
Olivier FLAMAN - Catherine MERLET
Alain MOREVE
Martine TARTARIN
Christophe LE ROUX
Christophe ADJADJ
Eric DENIAU
Jean-François CRON
M-Laure DURAND – Michel GUIGNAUDEAU - François-Xavier KISTNER
Marc ANGENAULT – Fernando GAETE IBARRA - Valérie GERVES
Chantal JAMIN – Frédérique LACAZE – Anne PINSON – Didier RAAS
Marie-Nicole SUZANNE - Louis TOULET
Nisl JENSCH
Marie-Eve MILLION – Bernard PIPEREAU
Gérard DUBOIS
Frédéric GAULTIER
Marie RONDWASSER
Dominique COINTRE
Eric MOREAU
Dominique FRELON
Bernard GAULTIER - Annie PUSSIOT-CRAVATTE
Jean-Paul CHARRIER
Loïc BABARY – Christine BEFFARA
Francis BAISSON
Patrick PASQUIER
Pascal REAU

ABILLY
AZAY-SUR-INDRE
BARROU
BEAULIEU-LES-LOCHES
BEAUMONT-VILLAGE
BETZ-LE-CHATEAU
BOSSAY-SUR-CLAISE
BOSSÉE
BOURNAN
BOUSSAY
BRIDORÉ
CHAMBOURG-SUR-INDRE
CHANCEAUX-PRES-LOCHES
CHARNIZAY
CHAUMUSSAY
CHÉDIGNY
CHEMILLÉ-SUR-INDROIS
CIRAN
CORMERY
CUSSAY
DESCARTES
DESCARTES
DOLUS LE SEC
DRACHÉ
ESVES-LE-MOUTIER
FERRIERE-LARCON
GENILLÉ
LA CELLE-GUENAND
LA CHAPELLE-BLANCHE-ST-MARTIN
LE GRAND PRESSIGNY
LE LIEGE
LE LOUROUX
LE PETIT-PRESSIGNY
LIGUEIL
LOCHES
LOCHES
LOCHES
LOCHÉ-SUR-INDROIS
MANTHELAN
MARCÉ-SUR-ESVES
MONTRÉSOR
MOUZAY
NEUILLY-LE-BRIGNON
NOUANS-LES-FONTAINES
PAULMY
PERRUSSON
PREUILLY-SUR-CLAISE
REIGNAC-SUR-INDRE
SAINT-FLOVIER
SAINT-HIPPOLYTE
SAINT-SENOCH

Caroline KRIER
Régine REZEAU
Jean-Louis ROBIN - Elisabeth VIALLES
Nicole THIBAUT
Gérard MARQUENET
Vincent MEUNIER
Maryse GARNIER
Bernard HENRY
Sylvie VELLUET

SENNEVIERES
SEPMES
TAUXIGNY-SAINT-BAULD
TOURNON-SAINT-PIERRE
VERNEUIL-SUR-INDRE
VILLEDOMAIN
VILLELOIN COULANGÉ
VOU
YZEURES-SUR-CREUSE

Pouvoirs :

Dominique MAURICE à François LION
Bruno MEREAU à Michel LAVERGNE
Gilbert SABARD à Philippe MEREAU
Franck HIDALGO à Christophe DUJON
Franck GEORGET à Valérie GERVES
Anaïs AVRIL à Eric DENIAU
Jacky CHARBONNIER à Eric MOREAU
Jacky PERIVIER à Sylvie VELLUET

CHAMBON
DESCARTES
FERRIERE-SUR-BEAULIEU
LA GUERCHE
LOCHES
LOUANS
ORBIGNY
YZEURES-SUR-CREUSE

Excusés – Absents :

Pascale MOREL
Dominique MAURICE – Jean-François ROBIN
Jean-Louis DUMORTIER
Patrick MERCIER
Pascal DEBAUD
Bruno MEREAU
Gilbert SABARD – Franck PAINEAU
Yannick PEROT
Franck HIDALGO - Jean-Christophe CATILLON
Franck GEORGET
Anaïs AVRIL – Micheline GOUGET
Jacky CHARBONNIER – Patrick BOURDAIS
Joël PINGUET
Cécile DERUYVER-AVERLAND - Jean-Gabriel DACHER
Michel DUGRAIN
Jacky PERIVIER

BRIDORÉ
CHAMBON
CHANCEAUX-PRES-LOCHES
CIVRAY-SUR-ESVES
CORMERY
DESCARTES
FERRIERE-SUR-BEAULIEU
LA CELLE-SAINT-AVANT
LA GUERCHE
LOCHES
LOUANS
ORBIGNY
SAINT-JEAN-SAINT-GERMAIN
SAINT-QUENTIN-SUR-INDROIS
VARENNES
YZEURES-SUR-CREUSE

Henri ALFANDARI
Pierre LOUAULT

Député
Sénateur

Assistaient en outre à la réunion :

Frédéric PRUNIER

Jean-Baptiste FOUREST, DGS
Solange DE MATTOS
Abdou Karim DIOP, DGA
Angélique GOUBARD, DGA
Claire SAINT-LAURENT, DGA

Conseil de Développement

LOCHES SUD TOURAINE
LOCHES SUD TOURAINE
LOCHES SUD TOURAINE
LOCHES SUD TOURAINE
LOCHES SUD TOURAINE

Madame Elisabeth VIALLES a été élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2023

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 29 juin 2023.

1- Commission Energie et Climat – Election (remplacement d'un membre)

Rapporteur : Gérard Hénault

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres des commissions communautaires thématiques.
- **ÉLIT** à main levée un nouveau membre au sein de la commission « Energie et Climat », en remplacement de Monsieur Adrien PAINCHAULT :

Commission Energie et Climat	
Membre	Commune
GAETE IBARRA Fernando	Loches

2- Commission Petite enfance, Enfance et Jeunesse – Election (remplacement de membres)

Rapporteur : Gérard Hénault

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres des commissions communautaires thématiques.
- **ÉLIT** à main levée deux nouveaux membres au sein de la commission « Petite enfance, Enfance et Jeunesse » :

Commission Petite enfance, Enfance et Jeunesse	
Membre	Commune
Erwan KNEZEVIC	Le Louroux
Virginie VERNAT	Sepmes

3- Finances - Budget principal 2023 – Décision modificative n°2

Rapporteur : Eric Deniau

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **ACCEPTE** de modifier les prévisions budgétaires 2023 du budget principal.
- **ACCEPTE** d'ajuster à la hausse le montant de la subvention d'équilibre à verser au budget annexe « Développement économique et touristique » pour un montant de 18 953 €.
- **VOTE** la décision modificative n°2 ci-dessous qui s'équilibre à : **81 303 €** dont,
 - **46 703 € en section de fonctionnement et,**
 - **34 600 € en section d'investissement.**

Libellé	Chapitre	Montant en €
Charges exceptionnelles	67	18 953
Dépenses imprévues	0 22	-6 850
<i>Vient à section d'investissement</i>	0 23	34 600
Total des dépenses réelles de fonctionnement		12 103
<i>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</i>		34 600
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		46 703

Recettes de fonctionnement DM n° 2 - 2023		
Libellé	Chapitre	Montant en €
Dotations, subventions et participations	74	46 703
Total des recettes réelles de fonctionnement		46 703
<i>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</i>		0
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		46 703

Dépenses d'investissement DM n° 2 - 2023		
Libellé	Chapitre	Montant en €
Dépenses imprévues	0 20	34 600
Total des dépenses réelles d'investissement		34 600
<i>Total des dépenses d'ordre d'investissement</i>		0
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		34 600

Recettes d'investissement DM n° 2 - 2023		
Libellé	Chapitre	Montant en €
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0 21	34 600
Total des recettes réelles d'investissement		0
<i>Total des recettes d'ordre d'investissement</i>		34 600
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		34 600

4- Finances - Budget annexe « Développement économique et touristique » 2023 – Décision modificative n°2

Rapporteur : Eric Deniau

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **ACCEPTE** de modifier les prévisions budgétaires 2023 du budget annexe « Développement économique et touristique ».
- **VOTE** la décision modificative n°2 ci-dessous qui s'équilibre à : **168 810 €** dont,
 - **64 405 €** en section de fonctionnement et,
 - **104 405 €** en section d'investissement.

Dépenses de fonctionnement DM n° 2 - 2023		
Libellé	Chapitre	Montant en €
Charges à caractère général	0 11	-40 000
<i>Virement à section d'investissement</i>	<i>0 23</i>	<i>104 405</i>
Total des dépenses réelles de fonctionnement		-40 000
<i>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</i>		<i>104 405</i>
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		64 405

Recettes de fonctionnement DM n° 2 - 2023		
Libellé	Chapitre	Montant en €
Dotations, subventions et participations	74	36 585
Produits exceptionnels	77	27 820
Total des recettes réelles de fonctionnement		64 405
<i>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</i>		<i>0</i>
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		64 405

Dépenses d'investissement DM n° 2 - 2023		
Libellé	Chapitre	Montant en €
Travaux en cours	23	104 405
Total des dépenses réelles d'investissement		104 405
<i>Total des dépenses d'ordre d'investissement</i>		<i>0</i>
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		104 405

Recettes d'investissement DM n° 2 - 2023		
Libellé	Chapitre	Montant en €
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>0 21</i>	<i>104 405</i>
Total des recettes réelles d'investissement		0
<i>Total des recettes d'ordre d'investissement</i>		<i>104 405</i>
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		104 405

5- Finances - Mise en place de la nomenclature M57 à partir du 1^{er} janvier 2024

Rapporteur : Éric Deniau

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter de l'exercice 2024, en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 des budgets listés ci-dessous :
 - Budget principal,
 - Budget annexe Développement économique et touristique
 - Budget annexe Déchets ménagers
 - Budget annexe Lotissement artisanal le Bois de Ré à BETZ
 - Budget annexe Lotissement artisanal Val au Moine DESCARTES
 - Budget annexe Lotissement artisanal du Rond à PREUILLY
 - Budget annexe Lotissement artisanal les morinières DESCARTES
 - Budget annexe Lotissement artisanal YZEURES/CREUSE
 - Budget annexe Zone d'activités de SEPMES
 - Budget annexe Zone d'activités de DRACHE

- Budget annexe Zone d'activités de CUSSAY
 - Budget annexe Zone d'activités de MANTHELAN
- La collectivité appliquera la M57 développée.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6- Environnement - Avis sur la demande d'autorisation d'implantation et d'exploitation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Martizay et Azay le Ferron (Les Essards)

Rapporteur : Martine Tartarin

A la majorité, le conseil communautaire :

- **ÉMET un avis défavorable** quant à la demande d'autorisation pour l'implantation et l'exploitation de trois aérogénérateurs et de deux postes de livraison présentée par la société S.A.S. PARC ÉOLIEN DES ESSARDS sur les communes de Martizay et Azay-le-Ferron (36).

Tourisme – Convention de partenariat pour la création et la gestion du comité d'itinéraire « Touraine Berry à vélo » - Portage des actions – Désignation des représentants

Rapporteur : Gérard Hénault

Le conseil communautaire décide de surseoir à la décision.

7- Contractualisation – Programme européen LEADER 2023-2027 – Comité de programmation – Désignation des membres représentants – Institution du Groupe d'Action Locale (GAL) Loches Sud Touraine - Convention

Rapporteur : Marc Angenault

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **RECONNAIT** avoir pris connaissance du programme d'actions LEADER 2023-2027.
- **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres des commissions communautaires thématiques.
- **PROCÉDE** à la désignation des 6 représentants de la Communauté de Communes au sein du Comité de Programmation LEADER :

Membres titulaires	Membres suppléants
Gérard HENAULT	Frédéric GAULTIER
Marie-Laure DURAND	Jean-Luc BUSIN
Etienne ARNOULD	Valérie GERVES

- **APPROUVE** la composition du Comité de Programmation LEADER 2023-2027 pour le fonctionnement du GAL Loches Sud Touraine.
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine, structure porteuse du GAL, à signer les actes juridiques, administratifs et financiers qui se rapportent au GAL, dont la convention GAL/Conseil Régional.
- **DÉLEGUE** au Comité de Programmation du GAL Loches Sud Touraine le choix sur les propositions d'opérations qui lui seront soumises, ainsi que sur les modifications à apporter à la stratégie du GAL que la convention autorise (évolution de la composition du Comité de Programmation, des fiches-actions, de la maquette financière, approbation de son règlement intérieur...).

8- Eau potable – Option relève manuelle – Tarif à compter du 1^{er} janvier 2024

Rapporteur : Francis Baisson

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **FIXE** le montant de l'option relève manuelle à 25 € HT/relève, dans la limite de 4 relèves par an, à compter du 1^{er} janvier 2024. Les rendez-vous non honorés par l'abonné lui seront facturés sur cette même base.

9- Assainissement – Majoration de la redevance « Assainissement collectif » en cas de non-conformité – Pourcentage à compter du 15 octobre 2023.

Rapporteur : Francis Baisson

A la majorité, le conseil communautaire :

- **FIXE** le pourcentage de majoration de la redevance « Assainissement collectif » à hauteur de 100%, à compter du 15 octobre 2023.

10- Assainissement – Enlèvement des boues des stations d'épuration du territoire du Montrésorois – Fixation des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2024

Rapporteur : Francis Baisson

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **FIXE** les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 :
 - Tarif d'enlèvement des boues des stations d'épuration avec la tonne à lisier de 11 000 litres : **5,60 € HT le m³**.
 - Déplacement en tracteur agricole pour aller chercher la tonne à lisier dans les différentes stations : **33 € HT l'heure**.

11- Déchets ménagers – Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) – Modification du zonage

Rapporteur : Gérard Hénault

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la modification de zonages pour les propriétés.
- **DIT** que ces dispositions seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2024.
- **CHARGE** Monsieur le Président de notifier cette décision à la Direction des services fiscaux.

12- Déchets ménagers – Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) – Exonération pour l'année 2024

Rapporteur : Gérard Hénault

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** d'exonérer de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2024 :
 - Les entreprises ayant un prestataire de collecte et de traitement de déchets inscrites dans la **liste 1**.
 - Les cafés, brasseries, hôtels, restaurants, bouchers, charcutiers, boulangers, pâtisseries, métiers et commerces d'alimentation, campings, objets de la **liste 2**, qui seront assujettis à une Redevance Spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères (RSEOM) ;

- Les établissements de mission publique et parapublique, objets de la **liste 3**, qui seront également assujettis à une Redevance Spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères (RSEOM).

- **DIT** que ces dispositions seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2024.

- **CHARGE** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services fiscaux et préfectoraux.

13- Action sociale – CIAS – Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre le CIAS et la Communauté de communes Loches Sud Touraine

Rapporteur : Christine Beffara

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre le CIAS et la Communauté de communes Loches Sud Touraine.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

14- Val de Loire Numérique : Rapport annuel 2022

Rapporteur : Martine TARTARIN

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **PREND CONNAISSANCE** du rapport d'activité 2022 de Val de Loire Numérique.

Affichage le 25 septembre 2023.

Le Président de la Communauté de communes Loches Sud Touraine

Gérard HENAULT

